

DEPARTEMENT DE L'AIN  
**COMMUNE DE PRIAY**

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE  
A M. OLIVIER LEVEQUE**

**N°60-2022P**

Le Maire de la Commune de PRIAY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Article L2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ;

VU la séance d'installation du Conseil Municipal du 25 mai 2020 au cours de laquelle il a été procédé à la nomination des Adjoints ;

VU l'arrêté en date du 17 juin 2020 portant délégations de fonctions aux adjoints ;

VU la délibération n°20220937 portant élection du cinquième adjoint au Maire suite à vacance de poste,

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonctions du maire au bénéfice de Monsieur Olivier LEVEQUE,

**ARRETE**

**ARTICLE 1er :**

Monsieur Olivier LEVEQUE, 5<sup>ème</sup> Adjoint, est délégué :

- ✓ à l'environnement et cadre de vie,
- ✓ au patrimoine communal,
- ✓ à la sécurité en cas d'empêchement du 3<sup>ème</sup> adjoint.

**ARTICLE 2 :**

Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les documents consignés à l'article 1.  
L'exercice des fonctions déléguées s'opère sous la surveillance et la responsabilité du Maire.

La signature de M. Olivier LEVEQUE devra être précédée de la formule suivante : « par délégation du Maire ».

ARTICLE 3 :

Madame le Maire et la Secrétaire Générale sont chargées, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera transmis à Madame la Sous-Préfète de l'Ain.

Fait à PRIAY, le 1<sup>er</sup> octobre 2022

Le Maire,

*Charmetant*  
Fabienne CHARMETANT



Notifié le  
signature

*1.10.2022*

*[Handwritten signature]*